

| | |
|---|--------------------------------------|
| Procédure no. : PRO-DSP-618 | Date d'émission : 2011-12-07 |
| Titre : La gestion sécuritaire des médicaments à haut risque | Date de révision : 2016-06-09 |

Source : Direction des Services professionnels

Responsable de l'application : Gestionnaires de l'hébergement
Pharmaciens
Médecins

Destinataires : Médecins
Personnel de la pharmacie
Personnel infirmier des unités

1. Préambule

Les médicaments à haut risque suscitent plus de préjudices que d'autres types de médicaments aux résidents lorsqu'ils sont administrés de façon erronée.

La Résidence Berthiaume-Du Tremblay se soucie de la sécurité et de la qualité de l'administration des médicaments à haut risque et met en place cette politique afin d'encadrer les modalités d'administration liées à ces médicaments.

2. Objectifs

- Identifier les médicaments à haut risque administrés dans l'établissement;
- Définir et mettre en place les modalités d'encadrement de l'administration sécuritaire des médicaments à haut risque;
- Informer et supporter le personnel sur l'utilisation et l'administration sécuritaire des médicaments à haut risque.

3. Identification des médicaments à haut risque

- L'identification des médicaments à haut risque utilisés à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay a été réalisée par la pharmacienne et la conseillère en gestion des risques et de la qualité en se référant au logiciel informatique « Pharmaco Vigilance Santé » de l'établissement;
- La liste des médicaments à haut risque est retrouvée en Annexe 1;
- La liste des médicaments à haut risque est mise à jour par la pharmacienne dès l'ajout d'un nouveau médicament à haut risque;
- La liste des médicaments à haut risque est déposée au cartable « Info Rx » de la pharmacie et des étages de soins;
- Dès qu'un nouveau médicament à haut risque est utilisé, la pharmacienne doit rédiger une note de service pour informer le personnel infirmier des modalités d'administration de ce nouveau médicament.

4. Modalités d'encadrement des médicaments à haut risque

4.1 Étiquette « Alerte » lors de l'utilisation d'un médicament à haut risque

- La mention « Alerte élevée » est également inscrite sur la « Feuille d'administration des médicaments (FADM) » dans la case du nom du médicament à haut risque ciblé.

4.2 Modalités d'encadrement par catégories de médicaments

- A) Agents antithrombotiques et anticoagulants
- Les anticoagulants oraux sont servis dans un sachet unique à 16h01 afin d'en faciliter l'identification et l'administration;
 - Pour les agents antithrombotiques et anticoagulants injectables, le service de pharmacie sert uniquement des seringues en emballage unidose préparées et étiquetées par le fournisseur du produit;
 - Aucune fiole de produits héparinés à usage multiple ou à concentration élevée n'est utilisée dans l'établissement depuis le 1^{er} février 2009.
- B) Agents chimiothérapeutiques
- Les modalités d'encadrement sur cette classe de médicaments sont retrouvées dans la politique « PRO-DSC-HÉB-205 – La manipulation des médicaments et des déchets cytotoxiques et/ou dangereux » en vigueur dans l'établissement.
- C) Inhibiteurs de la cholinestérase par voie transdermique
- La voie d'administration « orale » est préconisée;
 - La voie d'administration « transdermique » est utilisée exceptionnellement;
 - Une étiquette d'alerte est apposée sur la « feuille d'administration des médicaments (FADM) » des résidents qui requièrent un inhibiteur de la cholinestérase par voie transdermique.
- D) Narcotiques transdermiques et injectables à haute concentration
- L'utilisation des narcotiques par voie transdermique ou injectable à haute concentration est une mesure de dernier recours. La voie d'administration orale est toujours privilégiée;
 - L'utilisation des narcotiques injectables à haute concentration est limitée et doit être autorisée par la pharmacienne. Ce type de narcotiques n'est pas disponible dans les pharmacies de dépannage et doit être prescrit au nom du résident concerné uniquement;

- Dès qu'un médicament narcotique est prescrit, le personnel infirmier doit appliquer les modalités de surveillance clinique prévues au programme de gestion de la douleur, section surveillance du résident sous opiacés;
- La double vérification est obligatoire lors de la préparation du narcotique à haute concentration injectable. Les modalités de vérification sont détaillées dans la politique « POL-PRO-DSP-602 Gestion des narcotiques ».

E) Narcotiques oraux

- Les narcotiques oraux ne sont pas servis avec la médication ensachée fournie par le service de pharmacie;
- Toutes les modalités de gestion des narcotiques sont retrouvées dans la politique « POL-PRO-DSP-602 – Gestion des narcotiques »;
- Dès qu'un médicament narcotique est prescrit, le personnel infirmier doit appliquer les modalités de surveillance clinique prévues au programme de gestion de la douleur, section surveillance du résident sous opiacés.

F) Insuline

L'administration d'insuline dans l'établissement est assujettie aux principes suivants :

- La double vérification lors de la préparation de l'insuline est obligatoire. Les modalités de vérification sont détaillées dans la technique de soins TS-61 Administrer de l'insuline au moyen d'un stylo injecteur;
- L'utilisation de stylo injecteur jetable est priorisé lorsque le produit requis est disponible auprès des fournisseurs.

G) Antidotes et agents d'intervention

- Une ordonnance collective sur l'utilisation du Narcan est rédigée et doit être appliquée en présence d'un surdosage aux opiacés.

4.3 Politiques, programmes, protocoles et techniques de soins

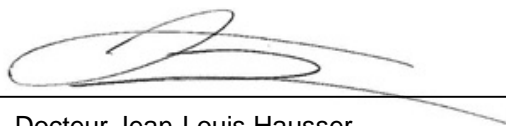
- L'établissement met en place une politique, un programme, un protocole ou une technique de soins pour tous les médicaments à haut risque de l'établissement;
- L'établissement s'assure de rédiger et diffuser les documents requis dès qu'un nouveau médicament à haut risque est ajouté.

Signé le

9 juin 2016

Date

Par



Docteur Jean-Louis Hausser
Directeur des services professionnels

LISTE DES MÉDICAMENTS À HAUT RISQUE

| CLASSE / CATÉGORIES DE MÉDICAMENTS | NOM GÉNÉRIQUE | NOM COMMERCIAL |
|--|--|---|
| Agents antithrombotiques et anticoagulants (injectable et per os) | Daltéparine Enoxoparine Héparine Warfarin | Fragmin Lovenox Héparine Coumadin |
| Agents chimiothérapeutiques | Chlorambucil Hydroxyurée Lomustine Méthotrexate Temozolomide Leuprolide | Procytox Hydrea Ceenu Méthotrexate Temodal Éligard |
| Inhibiteurs de la cholinestérase transdermique | Rivastigmine timbre | Exelon timbre |
| Narcotiques transdermiques | Fentanyl | Duragésic |
| Narcotiques comprimés concentrés et longues actions | Hydromorphone Hydromorphone Morphine Morphine Morphine Oxycodone Oxycocone | Dilaudid 8 mg Hydromorph contin Statex 10 mg MS-Contin / M-Elson Kadian Supeudol 20 mg Oxy-Contin |
| Narcotiques injectables à haute concentration (double vérification obligatoire) | Morphine Morphine Hydromorphone | Morphine HP 25 mg/ml Morphine HP 50 mg/ml Dilaudid HP 10 mg/ml |
| Médicaments spécifiques (double vérification obligatoire) | Insuline | Insuline |

c.c. Cartables Info Rx et Service de pharmacie